

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CM) 20 août 2021 18h30

Convocation du 16 août 2021

Absents : Coint dominique procuration à Bédhom Céline
Jean-Pierre Deneuille procuration à Deneuille Jean-Pierre
Marie-line Pichonnier procuration à Severine Denquin
Bernard Fiolet

Ajout à l'ordre du jour : Délibération avenant au bail (caution) de Nathalie Cuvillier 641 route Nationale.

Délibération : Avenant au contrat déterminer de Monsieur Tanguy GODET

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que à la suite de l'absence prolongé de Monsieur PASCAL LECUYER, et aux congés de Monsieur ALAIN LEBORGNE il est nécessaire d'augmenter le contrat de Monsieur TANGUY GODET afin de palier à l'accroissement temporaire d'activité.

Monsieur TANGUY GODET, est actuellement embauché en contrat PEC pour une durée d'un an (juin 2022) à 30 heures semaine. Monsieur le Maire propose d'augmenter le contrat de Monsieur GODET, à 35heures du 23 août 2021 au 17 septembre 2021.

Monsieur le Maire expose également que, si nécessaire au budget actuel, de prendre une décision modificative budgétaire afin d'assurer la rémunération du contrat PEC.

64 13 PERSONNEL NON TITULAIRE	- 1000 €
64 168 AUTRE EMPLOI D'INSERTION	+ 1000 €

Après réflexion, le conseil délibère à l'unanimité et :

ACCEPTE, l'avenant au contrat de MONSIEUR GODET TANGUY pour la durée stipulé ci-dessus.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signé les documents relatifs au contrat de Monsieur TANGUY GODET

AUTORISE, Monsieur le Maire à appliquer et signer la décision modificative budgétaire, si cela est nécessaire au budget pour la rémunération de Monsieur TANGUY GODET

Délibération FDE :

Délibération : Avenant au bail de Madame NATHALIE CUVILLIERS, locataire du local commercial ; 641 route Nationale 62 140 Bouin-Plumoison

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que lors de la rédaction du mail, la demande de caution a été omise. Au vu des nombreux travaux réalisés au local, il est plus que nécessaire d'appliquer une caution au bail.

Afin de régulariser la situation, et après concertation avec la locataire, Monsieur le maire propose d'appliquer :

Un avenant au BAIL, afin d'ajouter la clause d'une caution de dépôt garantie de 420€.

De plus, l'activité de Madame Cuvillier étant récente il est proposé également de : Mensualisé durant 9 mois, par titre de recette, la caution de Madame Cuvillier :

De septembre 2021 à avril 2022 : un titre mensuel de 50 € (400€)

Mai 2022 : un titre de 20 €

Après réflexion, le conseil délibère à l'unanimité et :

ACCEPTE, que Monsieur le Maire applique l'avenant au bail pour la caution

AUTORISE, Monsieur le Maire a signé les documents relatifs à l'avenant au bail

ACCEPTE, que la caution de 420 € soit réglée en plusieurs mensualités

DIVERS :

Réception de la facture M Devulder de 700 euros concernant le carrelage et les sanitaires du local 641 route Nationale

Installation du matériel informatique aux écoles par ITECH le jeudi 28 août 2021, dans l'après-midi

Reprise des travaux sanitaires par AMS ce lundi 23 août .

Porte de l'accueil du camping changée par l'entreprise « Menuiseries du Canton » - 2500 euros

La visite des fossés et du marais est reportée après le 15 septembre pour que tout le conseil puisse être présent.
Demande de rencontre avec Web Energie entre le 15 septembre et le 28 septembre (date de la prochaine concertation) pour
rencontre et présentation du projet à tout le conseil.